



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 4 février 2015

Communiqué de presse

ÉOLIEN OFFSHORE : L'ÉTAT LANCE UNE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN OFFSHORE SUR LA FAÇADE MARITIME DE LA MANCHE-EST ET DE LA MER DU NORD



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais a lancé ce mercredi 4 février la concertation en vue de l'identification de nouvelles zones propices au développement de l'éolien en mer pour la façade de la Manche-Est et de la mer du Nord. Cette première étape de concertation des acteurs de la mer et du littoral qui se déroule jusqu'à fin avril sera suivie d'une consultation du public et d'avis du Conseil maritime de façade.

Le plan de développement des énergies renouvelables de la France prévoit l'extension de l'énergie éolienne en mer et vise un objectif d'installation d'une puissance de 6 000 MW en énergie marine renouvelable à horizon 2020.

Dans la continuité des deux premiers appels d'offre de juillet 2011 et mars 2013, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a souhaité procéder à l'identification de nouvelles zones propices au large des côtes françaises tant pour des champs d'éoliennes posées que pour des sites d'expérimentation d'éoliennes flottantes.

Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais souligne l'attention toute particulière qu'il portera aux observations des acteurs de la mer et du littoral dans cette démarche importante qui a pour objectif le développement équilibré des territoires. À l'issue de cette première réunion de concertation, les observations, remarques et points de vue de chacun des acteurs de la mer et du littoral peuvent être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Secrétariat général pour les affaires régionales du Nord – Pas-de-Calais
Concertation pour l'éolien en Manche-Mer du Nord
12-14, rue Jean Sans Peur – CS20003 - 59039 LILLE Cedex

Cette concertation se base sur les analyses d'une étude multi-critères technico-économique réalisée par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour définir les zones techniquement favorables. Ce travail d'identification sera complété d'un examen par le réseau de transport de l'électricité (RTE) des potentiels de raccordement.

Retrouvez les éléments et les données cartographiques préparatoires à la concertation sur le site « Géolittoral » :

<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/la-planification-a815.html>

<http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-en-ligne-du-3eme-exercice-de-a825.html>